

*Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 1<sup>er</sup> février 2021 à HUIS CLOS par visioconférence sur la plateforme ZOOM.*

Présences : M. Pierre Bossé, maire  
MM<sup>E</sup> Vicky Ouellet, conseillère # 3  
MM. Michel Dubé, conseiller # 1  
Serge Demers, conseiller # 2  
Luc Sirois, conseiller # 4  
Simon Bois, conseiller # 5  
Frédéric Dubé, conseiller # 6

*Les membres présents forment le quorum.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

*Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Nadia Castonguay, directrice générale adjointe fait fonction de secrétaire.*

25-21

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.*

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :*

- 27.1 *Traverse piéton (Ajouté par Frédéric Dubé)*
- 27.2 *Chemin d'hiver (Ajouté par Vicky Ouellet)*
- 27.3 *Tablettes (Ajouté par Vicky Ouellet)*

*et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :*

- 1. *Ouverture de la séance*
- 2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. *Approbation du procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021*
- 4. *Comptes*
- 5. *Correspondance*
- 6. *Présentation du Programme « Entente de vitalisation de la MRC » par Lionel Jourdan*
- 7. *Processus situation Église patrimoine*
- 8. *Attestation de participation à la formation Éthique et déontologie – M. Simon Bois*
- 9. *Consultation écrite – COVID-19*
- 10. *Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement 175-21 modifiant le règlement de zonage 123-14 (PU-RPA)*
- 11. *Modification de la zone de villégiature (Réso 95-20) – Projet Nord-du-Lac*
- 12. *Formations Espaces clos et PEP*
- 13. *Projet étudiant été DEC 2021-2022 (pour hiver patinoire)*
- 14. *Projet de soutien – Semaine de relâche 2021*
- 15. *Développement industriel – Publicité et nom de la rue*
- 16. *Renouvellement Bail non exclusif (BNE) à la MRC du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022*
- 17. *Abrasif*
- 18. *Contrat de déneigement - Ajout*
- 19. *Réitération de l'appui au projet RPA de Les Habitations économiques de Lac-des-Aigles inc.*
- 20. *Arrosage des jardinières*
- 21. *Budget 2021 Société d'habitation de Témiscouata – OMHT*
- 22. *Recensement de la population*
- 23. *Plan de gestion du cerf de Virginie*
- 24. *APEQ – Collecte de fonds*
- 25. *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – Transports Québec*
- 26. *Projet patinoire – TECQ 2019-2023*
- 27. *Affaires nouvelles*
  - Période de questions*
- 28. *Clôture de la séance*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

26-21 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 JANVIER 2021

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

D'accepter le procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

27-21 4. COMPTES

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel. M. Michel Dubé mentionne que les factures des pompiers sont très élevées et qu'il faudrait les avertir de faire attention. Il mentionne également que la quantité de diesel est élevée. Il y a des questionnements sur la facture Aréo-feu au niveau de la dépense et quelques questions sur les salaires.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'envoyer une lettre au chef pompier M. Francis Lavoie lui rappelant que le règlement no 165-20 l'autorise pour une dépense d'un montant maximum de 5 000\$ et que toute dépense supérieure doit être approuvée par résolution par le conseil avant et lui mentionner de faire attention pour diminuer les dépenses au budget.

Et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

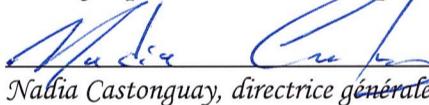
	Total salaires	<u>28 783.70 \$</u>
Chèque # 14754 à # 14781	Chèques de la liste des comptes du 11 janvier 2021	
Chèque # 14782 Réseau Biblio	Réso 08-21 Cotisation annuelle 2021-2022	3 090.99 \$
Chèque # 14783 MRC Témiscouata	Réso-09-21 Quote-Part 2021	22 017.34 \$
Chèque # 14784 Comité Bibliothèque	Réso 11-21 Aide 2021	3 000.00 \$
Chèque # 14785 Comité école (OPP)	Réso 12-21 Aide 2021	1 000.00 \$
Chèque # 14786 Serre de la Savane	Réso 17-21 Jardinières	2 138.54 \$
Chèque # 14787 Chantal Corbin	Réso 3332-15 Assurance responsabilité civile 2021	406.57 \$
Chèque # 14788 Lionel Jourdan	Réso 273-20 Salaire du 06 et 13 janvier	456.96 \$
Chèque # 14789 Revenu Québec	Taxe sur l'hébergement 10-11-12 2020	28.00 \$
Chèque # 14790 Hydro-Québec	Électricité (10)	8 556.06 \$
Chèque # 14791 Camions Hélié	Solde 10 % Unité d'urgence	20 643.76 \$
Chèque # 14792 Shaw Direct	Câble janvier	79.32 \$
Chèque # 14793 Déry télécom	Téléphone (7)	551.80 \$
Chèque # 14794 Ministre des finances	Réso 83-20 Renouvellement inscription OUCA	118.00 \$
Chèque # 14795 Chantal Corbin	Réso 283-20 Conciergerie janvier	907.78 \$
Chèque # 14796 Pauline Beaulieu	Réso 283-20 Entretien des chalets janvier	109.12 \$
Chèque # 14797 Lionel Jourdan	Réso 273-20 Salaire du 20 et 27 janvier	456.96 \$
Chèque # 14798 Revenu Québec	Remises janvier 2021 (empl)	3 339.03 \$
Chèque # 14799 Revenu Canada	Remises janvier 2021 (eur)	440.76 \$
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 27-12-2020 au 23-01-2021	1 034.49 \$
	Cotisation de l'employeur 27-12-2020 au 23-01-2021	103.45 \$
Visa	Auberge Gouverneur (David), Anydesk, Microsoft	592.89 \$
	<b>Total</b>	<b><u>69 071.82 \$</u></b>

COMPTES À PAYER

1 Agora	Rivets et vis pour patinoire	75.88 \$
2 Aréo-feu	Caméra 600 (Xtrême)	9 192.25 \$
3 ADMQ	Renouvellement et assurance Francine et Nadia	1 866.52 \$
4 Camions Hélié	Extras (filet, lettrage, prises)-factures réso 308-20	3 922.06 \$
5 Carrefour du Camion	Pièces camion hiver	1 684.55 \$
6 CAUREQ	Répartition incendie annuelle	232.65 \$
7 CDC Hydraulique	Fitting pour souffleur	66.46 \$
8 Certified laboratories	Graisse-huile	1 362.10 \$
9 Constr. Étienne Leblanc-Breault	Rép. Caserne, faire tablettes,...	2 726.74 \$
10 Croix-Rouge	Entente services aux sinistrés 2021-2022	170.00 \$

11	Dépanneur Chez Carolle	Certificat cadeau nouveau-né (Joé-Jade Hallé)	100.00 \$
12	Dickner	Nettoyant désinfectant (3 gallons)	91.58 \$
13	Distribution Francis	Pince pour filtreur	27.60 \$
14	Électronique Mercier	Service numérique +accès réseau 2021	1 990.63 \$
15	Entreprises Boucher et Santerre	Réso 292-20 9 certificats cadeau et bronze	719.39 \$
16	Extincteurs de la Pointe	Test hyd.et inspection annuel sur cylindre	448.88 \$
17	Garage Éric Rioux	Réparation tubes à neige	34.21 \$
18	Fond d'information sur territoire	Avis de mutation décembre	5.00 \$
19	FQM	Réso 216-19 Formation comp. Élu (Simon Bois)	258.69 \$
20	Gaz Bar St-Patrice	Graisse	45.88 \$
21	Infotech	Contrat de soutien 2021	517.39 \$
22	Jacques B. Ouellet	Perceuse + batterie	697.90 \$
23	Kopilab	Contrat Toshiba et 3 caisses de papier	544.27 \$
24	Lavoie Francis	Déplacements caserne, Francine, intervention	119.70 \$
25	Macpek	Indicateur lumineux (a été crédité)	14.89 \$
26	Maurice Bérubé et fils	Réparation porte de garage	1 893.64 \$
27	Matériaux du Lac	Roue brouette, piles, ...	195.14 \$
28	Métal AP	Pièce pour camion	231.38 \$
29	Micro Data	Point d'accès internet garage municipal	848.41 \$
30	MRC Témiscouata	Réso 90-18 Projet Wi-Fi	300.00 \$
31	Municipalité Sainte-Rita	Adhésion COMBEQ Julien	109.23 \$
32	Municipalité de Squatec	Réso 333-19 Entente Centre secours sinistrés	2 000.00 \$
33	Nettoyeur Christine	Service et serviettes	41.39 \$
34	Pétroles JMB	Diésel 812.0 litres à .9110 (19-01-2021)	850.51 \$
		Diésel 845.5 litres à .8940 (25-01-2021)	869.07 \$
		Diésel 1106.5 litres à .9120 (14-01-2021)	1 160.25 \$
		Diésel 854.2 litres à .9090 (11-01-2021)	892.74 \$
35	Pièces d'autos Rimouski	Phare, courroie, multimètre...	1 076.41 \$
36	Purolator	Messageries	18.88 \$
37	Servitech	Honoraire équilibrage du rôle	8 383.74 \$
38	Spécialité électriques	Chargeur camion de pompier	2 232.53 \$
39	Stantec	Réso 154-20 /22-21 Plans et devis	8 147.39 \$
40	Wilson et Lafleur	Abonnement code civil 2021	189.00 \$
41	Wolters Kluwer	Abonnement code municipal 2021	831.60 \$
		<b>TOTAL COMPTES À PAYER</b>	<b><u>57 186.53 \$</u></b>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

  
Nafía Castonguay, directrice générale adjointe

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 5. CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe fait la lecture du résumé de la correspondance.

1. Reçu copie conforme de la lettre que la MRC a envoyé à la Coop Haut plan vert autorisant la coupe de bois sur les lots de « Les Boisés HC et fils inc. »
2. Reçu lettre de la Municipalité d'Esprit-Saint, à l'attention de M. Serge Demers, le félicitant pour sa nomination comme membre de l'Ordre du Canada. La municipalité saisit l'occasion de souligner vos recherches multidisciplinaires sur les écosystèmes et votre leadership au sein de plusieurs organismes liés aux sciences de la mer.
3. Reçu par courriel du MAMH l'accusé réception de notre envoi du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires, laquelle transmission est faite conformément à la Loi sur les élections et les référendums.
4. Reçu de la MRC un courriel en copie conforme qu'elle a envoyé à Mme Véronique Pelletier, directrice générale chez Desjardins, envoi d'une résolution d'appui à la démarche commune des municipalités d'Auclair, Lac-des-Aigles, Packington et Saint-Juste-du-Lac pour conserver leurs centres de services Desjardins.
5. Reçu par courriel une lettre du ministère de l'environnement nous informant que la RIDT a obtenu une subvention au montant de 148 973,52 \$, le calcul de la subvention repose sur la performance des municipalités en matière de gestion des matières résiduelles.
6. Reçu courriel du MAMH nous informant que notre Version 3 corrigée de la Programmation TECQ 2019-2023 envoyée le 11 janvier 2021 a été approuvée.

6. PRÉSENTATION DU PROGRAMME « ENTENTE DE VITALISATION DE LA MRC »  
PAR LIONEL JOURDAN

M. Lionel Jourdan, agent de développement de la municipalité est absent. Point remis à une prochaine réunion en mars.

28-21 7. PROCESSUS SITUATION ÉGLISE PATRIMOINE PAR LIONEL JOURDAN

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande l'aide de notre agent de développement M. Lionel Jourdan pour compléter le processus sur la situation de l'église patrimoine.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

29-21 8. ATTESTATION DE PARTICIPATION À LA FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE  
- M. SIMON BOIS

DÉCLARATION SOLENNELLE - FORMATION CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES ÉLUS

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception à la présente réunion du dépôt par courriel de la déclaration de participation du membre du conseil M. Simon Bois à la formation obligatoire sur le Code d'Éthique et de déontologie des élus donnée par la FQM par web le 8 janvier 2021.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

30-21 9. CONSULTATION ÉCRITE - COVID-19

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

CONSIDÉRANT QUE 19 janvier dernier, le règlement 02-10-40 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC est entré en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu par la Loi, suite à l'entrée en vigueur de la modification du schéma, chaque municipalité doit modifier son plan d'urbanisme et son règlement de zonage dans un délai de 6 mois pour assurer la concordance avec le schéma modifié;

CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour modifier notre règlement de zonage retarderait considérablement le processus;

CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une modification au règlement de zonage soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute modification au règlement de zonage devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal décide que les modifications au règlement de zonage traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);

QU'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet de la municipalité expliquant notamment la nature de la modification et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette modification;

QUE les commentaires écrits quant à ces modifications pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 73, rue Principale, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0, à l'attention du conseil municipal ou par courriel, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

QU'une fois le délai, pour soumettre les commentaires, expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur l'adoption du règlement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 175-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 123-14 PU RPA

Madame Vicky Ouellet, conseillère présente l'avis de motion, le dépôt et le projet de règlement numéro 175-21, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, modifiant le Règlement de zonage numéro 123-14.

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 175-21  
PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE »

La directrice générale adjointe déclare que le projet de règlement numéro 175-21 pour but de modifier le règlement 123-14 concernant le périmètre urbain.

31-21

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 175-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 123-14 PU RPA

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-40 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 23 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-40 est le règlement par lequel le périmètre urbain est agrandi pour permettre la construction de la nouvelle résidence pour personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Aigles dispose d'une période de 6 mois pour adopter tout règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification aura comme conséquence d'agrandir la zone M-1 à même une partie de la zone V-1 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion, la présentation du projet pour l'adoption du présent PROJET de règlement ont été donnés le 1<sup>er</sup> février 2021;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié pour la tenue d'une Consultation écrite dans le Journal Info-Dimanche, Édition du 03 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le Projet de règlement 175-21 modifiant le Règlement de zonage 123-14 et qu'il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

**CHAPITRE 1 Dispositions déclaratoires et interprétatives**

**Article 1 Préambule**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**Article 2 Titre du règlement**

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 175-21 modifiant le Règlement de zonage numéro 123-14 de la municipalité de Lac-des-Aigles ».

**Article 3 Territoire assujéti**

Le présent règlement s'applique sur la totalité de la municipalité de Lac-des-Aigles.

5727

  
Maire   
DG

*Article 4 Personnes assujetties*

*Toute personne morale de droit public ou de droit privé et toute personne physique est assujettie au présent règlement. Le gouvernement du Québec, ses ministres et les mandataires de l'État québécois sont soumis à son application suivant les dispositions de l'article 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).*

*Article 5 Validité*

*Le Conseil adopte le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe, de manière à ce que, si un chapitre, un article, un alinéa, un paragraphe, ou un sous-paragraphe de ce règlement était ou devait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.*

*Article 6 Le règlement et les lois*

*Aucun article du présent règlement ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne morale ou physique à l'application des lois du Canada et du Québec.*

**CHAPITRE 2 Modifications des plans de zonage**

*Article 7 Modifications des plans de zonage*

*Toute plan de zonage est remplacée par les plans de zonage de l'annexe 1 du présent règlement.*

*Article 8 Entrée en vigueur du règlement*

*Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

32-21 11. MODIFICATION DE LA ZONE DE VILLÉGIATURE (RÉSO 95-20) – PROJET NORD-DU-LAC

*Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a rendu une décision (dossier 428815) pour donner suite à une demande d'autorisation effectuée par la MRC du Témiscouata et appuyée par la municipalité (résolution 95-20);*

*Considérant que la commission a ordonné, sous conditions, l'exclusion de la zone agricole de l'ensemble de la superficie visée par la demande;*

*Considérant que parmi ces conditions, la commission demande à la MRC de modifier son schéma d'aménagement et de développement dans les 24 mois qui suivent la date de cette décision;*

**En conséquence, il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois**

*Que la municipalité de Lac-des-Aigles, demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la modification de son Schéma d'aménagement afin que la superficie visée par la demande devienne une zone de villégiature.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

33-21 12. FORMATIONS ESPACES CLOS ET PEP

*Reçu offre de formation du Centre de formation professionnelle Pavillon de L'Avenir, 65, rue Saint-Anne à RDL. Espaces clos Durée 6 heures. 4 h de théorie et 2 h pratique (porter bottes à cap et lunettes de sécurité, avoir équipements : harnais,...)*

*Espaces clos à 250 \$/personne x 5 = 1250 \$*

*PEP à 550 \$ (Carte Camo-Route) pour Yves Caron. Durée 10.5 h, le vendredi soir et la fin de semaine*

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé**

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise Mme Francine Beaulieu, directrice générale à faire l'inscription à la formation sur les espaces clos du Centre de formation professionnelle Pavillon de L'Avenir pour M. Francis Lavoie, M. André Bruno Rodrigue, M. Jonathan Leblanc-Breault, M. Yves Caron ainsi que M. David Lévesque.*

*Et que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise Mme Francine Beaulieu, directrice générale à faire l'inscription pour Yves Caron au PEP à 550 \$ (Carte Camo-Route).*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

- 34-21 13. PROJET ÉTUDIANT ÉTÉ DEC 2021-2022 (POUR HIVER PATINOIRE)  
M. Pierre Bossé nous informe que la demande pour emploi d'étés Canada (Réso 218-20) a été modifiée pour y ajouter 2 emplois soit celui d'animateur – loisirs et entretien de la patinoire.  
Les 4 postes suivant sont sur la demande : Coordonnateur – Camp de jour : 8 semaines à 40 heures / début 20 juin 2021, Animateur – Camp de jour : 8 semaines à 40 heures / début 20 juin 2021, Animateur-loisirs hiver : 11 semaines à 27 heures / début 12 décembre 2021  
Entretien de la patinoire : 12 semaines à 20 heures / début 05 décembre 2021.  
**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**  
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine la modification à la demande (Résolution # 318-20) pour ajouter 2 emplois à la demande soit celui d'animateur – loisirs et entretien de la patinoire.  
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 35-21 14. PROJET DE SOUTIEN – SEMAINE DE RELÂCHE 2021  
Le ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe, nous a annoncé par lettre qu'une aide financière de 5 091 \$ a été accordée pour soutenir notre projet dans le cadre du Programme de soutien de garde pendant la relâche scolaire 2021.  
Le projet consiste à ouvrir un camp de jour (4-12 ans) pour la semaine de relâche du 1<sup>er</sup> mars au 5 mars. Le budget servira à payer 2 animatrices, faire l'achat de matériel (raquettes, tubes à neige.....) et à faire une sortie au Mont-Biencourt en autobus.  
Nous attendons l'acceptation du gouvernement pour confirmer l'ouverture du camp de jour.  
**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**  
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate et autorise Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe à s'occuper de l'organisation de l'activité de Camp de jour pendant la Semaine de Relâche, soit du 1<sup>er</sup> au 5 mars (ressources humaines (2) qui ont déjà travaillé pour la municipalité, activités, sorties, achats divers, équipements, ...), le tout en respectant le budget alloué et les autorisations gouvernementales.  
M. Luc Sirois, conseiller s'est retiré de cette décision ayant un intérêt.  
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à la majorité des conseillers.
- 36-21 15. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL – PUBLICITÉ ET NOM DE LA RUE  
15.1 DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL – PUBLICITÉ  
Une annonce a été réalisée pour la vente du terrain industriel et publicisée sur Facebook le 29 janvier 2021.  
**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**  
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Francine Beaulieu pour que cette annonce soit publiée dans le Journal info-dimanche pour une grosseur de ¼ de page en février et à autoriser le renouvellement une fois plus tard en mars et une fois plus tard en avril.  
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 37-21 15.2 DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL – NOM DE LA RUE - TOPONYMIE  
Une vérification a été faite auprès la Commission de toponymie et le nom de Rue du Vallon, est accepté par eux.  
**Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dube**  
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le nom de la Rue du Vallon si on doit ajouter cette rue à la municipalité.  
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 38-21 16. RENOUVELLEMENT BAIL NON EXCLUSIF (BNE) À LA MRC DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022  
**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**  
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son Bail non exclusif pour la carrière pour une autre année (BNE 34989) soit du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 et en acquitte les frais d'environ 300 \$ \$ (en 2020 était de 295 \$), de 290 \$ en 2019, 285.60 \$ en 2017 et 2018 (270.30 \$ en 2016 et 255 \$ en 2015) à la MRC de Témiscouata.

Qu'elle mandate et autorise M. David Lévesque et en son absence M. Yves Caron à signer la Section 3 – Déclaration du responsable, certifiant avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la Loi sur les mines et attestant de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. La municipalité ne pense pas traiter de nouveaux matériels en 2021.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

39-21 17. ABRASIF

Le maire explique la situation sur l'abrasif.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte une résolution officielle, qu'à la suite d'une rencontre avec le MTQ et la municipalité jeudi, le 21 janvier, concernant l'abrasif, le MTQ nous demande suite au test qu'ils ont fait le 17 décembre, de remplacer le matériel non conforme et la municipalité informe le MTQ qu'elle n'utilisera plus l'abrasif et elle le remplace par du conforme.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

40-21 18. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – AJOUT

M. Pierre Bossé explique que le village d'Esprit-Saint fait son déneigement à contrat.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe le Ministère des Transports qu'elle accepte que le contrat de déneigement intervenu entre elle et le MTQ soit ouvert, afin de permettre l'ajout du déneigement de la route 232 de Lac-des-Aigles à Esprit-Saint et du village d'Esprit-Saint.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

41-21 19. RÉITÉRATION DE L'APPUI AU PROJET RPA DE « LES HABITATIONS ÉCONOMIQUES DE LAC-DES-AIGLES INC. »

Considérant que « Les Habitations Économiques de Lac-des-Aigles inc. », personne morale sans but lucratif est en démarche de mettre sur pied une résidence pour personnes âgées (RPA) ;

Considérant que la municipalité de Lac-des-Aigles s'est déjà engagée à supporter le projet de RPA soumis au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec par « Les Habitations Économiques de Lac-des-Aigles inc. » en annulant toutes taxes pour 35 ans (Règlement # 161-19). Et que la municipalité est ouverte à procéder à un financement supplémentaire important si requis ;

Considérant que « Les Habitations Économiques de Lac-des-Aigles inc. » ont reçu l'appui du député de Rivière-du-Loup-Témiscouata ;

Considérant qu'une démarche additionnelle de « Les Habitations Économiques de Lac-des-Aigles inc. » est en cours auprès de la ministre responsable Mme Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour réserver des unités de logements pour le projet ;

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles réitère son appui au projet de résidence pour personnes âgées (RPA) de « Les Habitations Économiques de Lac-des-Aigles inc. » et demande que la Société d'Habitation du Québec reçoive cette demande et procède à réserver des unités de logements à cet effet.

Et que la municipalité demande au député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, M. Denis Tardif d'intervenir auprès de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, pour faire avancer la concrétisation de cette RPA, projet priorisé par notre municipalité.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

20. ARROSAGE DES JARDINIÈRES

Point remis en mars.

42-21 21. BUDGET 2021 SOCIÉTÉ D'HABITATION DE TÉMISCOUATA – OMHT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le Budget 2021 de l'Office d'habitation du Témiscouata OMHT dont le déficit est de 10 553 \$ et accepte d'acquitter sa part de 10 % soit un montant de 1 055 \$ à l'OMHT.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

43-21 22. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Courriel reçu le 13 janvier de Statistique Canada nous informant que le prochain recensement se déroulera en mai 2021.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.resensement.gc.ca](http://www.resensement.gc.ca).

Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

Un article paraîtra dans le prochain Bulletin municipal du mois de mars.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

44-21 23. PLAN DE GESTION DU CERF DE VIRGINIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie ;

CONSIDÉRANT QUE s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupes de gros gibiers ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

CONSIDÉRANT QU'un bilan récent fait état d'une population moyenne de cerf de Virginie dans la zone de chasse où est située la municipalité est à 2 cerfs au km carré contrairement à 6 cerfs au km carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise cette même zone comme étant sous optimale ;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population ;

CONSIDÉRANT QUE ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, le Ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4000 km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RILB);

CONSIDÉRANT QU'un sondage réalisé par le ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones ;

CONSIDÉRANT QU'É les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionne entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseur, les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable ;

CONSIDÉRANT QU'É le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau ;

CONSIDÉRANT QU'É un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année ;

CONSIDÉRANT QU'É le ministre de la Faune, des forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur tout le territoire Québécois.

QU'É le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans.

ET

QU'É la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

45-21 24. APEQ – COLLECTE DE FONDS

Courriel reçu de Jonathan Breault lundi, le 25 janvier :

En fin de semaine, un pompier de St-Pierre de Lamy (et qui fait partie de L'APEQ) a perdu sa maison lors d'un incendie. L'APEQ a donc pris l'initiative de faire une collecte de fond. Toutes les municipalités qui font partie de L'APEQ font un don de 50\$. Après en avoir discuté avec Francis, nous irons aussi de l'avant dans ce sens. Pourriez-vous faire un chèque de 50\$ (à prendre sur notre budget bien entendu :) à : APEQ, 28 rue Triquet, Témiscouata sur le Lac, G0L-1E0  
Raison: Incendie M. Laval Roy.

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet.**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire un don de 50 \$ à l'Association des Pompiers de l'Est du Québec APEQ pour venir en soutien au pompier de St-Pierre de Lamy qui a perdu sa maison lors d'un incendie.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

46-21 25. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – TRANSPORTS QUÉBEC

M. Pierre Bossé explique que nous avons la possibilité d'appliquer sur un programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – Transport Québec. Comme il y aura des jeux d'eau à la plage et que le camp de jour se tient au Pavillon, nous pourrions présenter une demande à ce projet afin de sécuriser la rue du Quai. Afin de sécuriser cette rue, notre parrain policier nous propose d'ajouter des Dos d'âne, des balises et une affiche électronique de vitesse.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe à faire la demande de soutien financier et à agir à titre de mandataire délégué dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière permettant de sécuriser la rue du Quai et ce, pour un projet totalisant 17 135.80 \$.

Et confirme la contribution municipale pour un montant de 8 567.90 \$, soit la moitié du projet, tel que spécifié dans les modalités du programme.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

47-21 26. PROJET PATINOIRE – TECQ 2019-2023

M. Pierre Bossé explique qu'une rencontre a eu lieu vendredi le 29 entre lui, Simon Bois et Frédéric Dubé au Centre des loisirs Diane Roy afin de vérifier les possibilités de rénovation avec un montant de 175 000 \$ prévu au programme TECQ 2019-2023. Ils ont fait des modifications aux plans de l'architecte qui avaient été soumis en octobre 2019.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Pierre Bossé afin d'engager la même architecte qu'en 2019 soit Mme Marie Pierre Marcoux du Groupe architecture MB inc. pour faire les modifications apportées lors de leur rencontre du 29 janvier 2021 en lui mentionnant que nous avons un budget total de 175 000 \$ pour ce projet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

27. AFFAIRES NOUVELLES

27.1 TRAVERSE PIÉTON

M. Frédéric Dubé mentionne que la traverse de piéton n'est pas assez visible. Une vérification sera faite auprès du MIQ et Pierre va vérifier les prix pour un panneau lumineux.

27.2 CHEMIN D'HIVER

Mme Vicky Ouellet mentionne que le chemin au Rang Bédard est trop ouvert. Les fossés sont proches. Une vérification sera faite auprès de David et Yves à ce sujet.

27.3 TABLETTES/ORDINATEURS

Mme Vicky Ouellet demande de vérifier s'il serait possible d'avoir un projet pour faire l'achat de tablettes pour le conseil municipal. Une vérification sera faite par Nadia Castonguay au niveau des programmes en cours.

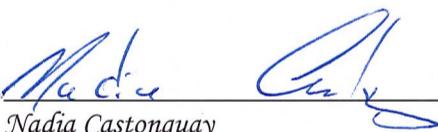
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions par courriel, ceci a été inscrit sur notre site internet. Elles seront répondues à la prochaine réunion du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Aucun citoyen COVID-19.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 27-21, 42-21 et 45-21.



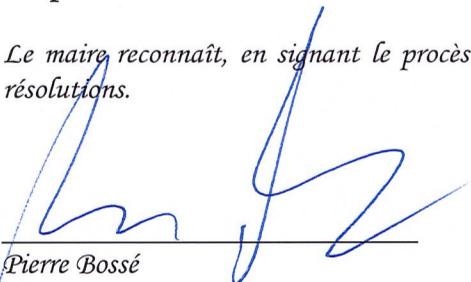
Nadia Castonguay  
Directrice générale adjointe

48-21 28. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

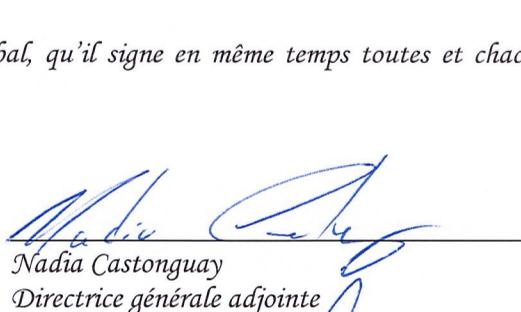
À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

*Adopté.*

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé  
Maire



Nadia Castonguay  
Directrice générale adjointe